

Démission collective des représentants du personnel Sud Culture des deux instances paritaires CT et CHSCT de la DRAC de Basse- Normandie

Les agents de la DRAC de Basse-Normandie ont un système 'enregistrement automatisé de leur temps de travail.

Or, depuis la mise en œuvre de la RGPP, les RP dénoncent une explosion des dépassements horaires, enregistrée précisément par ce système. Ces dépassements sont en lien direct avec les suppressions de postes.

Pour tenter de réguler les temps de travail et les temps de repos des agents et faire baisser la pression, les RP ont demandé un assouplissement dans les modalités de récupération du temps de travail, et donc de renégocier le protocole ARTT, signé en 2002.

A cette occasion, les RP découvrent que, depuis 11 années, le protocole ARTT est appliqué selon des règles à géométrie variable, en toute opacité, en contradiction avec ce qui était négocié et contrairement à ce qui était régulièrement affirmé par l'administration en CT.

**Mensonges à tous les étages ! C'est
l'époque !
Vive l'État exemplaire, intègre et**

**transparent ! Vive le dialogue social !
Sans nous !**

Caen, le 19 avril 2013